



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

frais médicaux

Question écrite n° 14219

## Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le cas des patients atteints d'une sclérose en plaques qui se voient prescrire certains actes biologiques (quantiféron) coûteux et qui ne sont semble-t-il pas pris en charge par la sécurité sociale, même en cas d'affectation de longue durée. Cette situation pénalise financièrement les personnes dont l'état de santé nécessite d'effectuer ces actes. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures elle entend prendre pour que ces actes soient pris en charge par la CPAM dans le cadre des affections de longue durée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Demilly](#)

**Circonscription :** Somme (5<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14219

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 décembre 2012](#), page 7618

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)